

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2026

**Date de la convocation** : 13 février 2026

**Nombre de délégués** : en exercice : 32

- présents : 23

votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle Communale de Saint-Hilaire-Sur-Benaize, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Paul JEANNEAU à Suzanne MARCHAND, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

**Absents / Excusés** : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Brigitte PONCEAU, Corinne SOULAS.

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD, Stéphanie FIRMIN, Christophe SCHAUER.

**Absents / Excusés** : Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 ;
3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Prissac au lieu-dit « La Charpagne » ;
4. Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
5. Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets : principal et annexes ;
6. Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets : principal et annexes ;
7. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes ;
8. Micro crèche « L'Île Ô Libellules » : Approbation du règlement de fonctionnement ;
9. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement ;
10. Vote des soldes des subventions communautaires ;
11. Adhésion 2026 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I) ;
12. Adhésion 2026 à Initiative Brenne ;
13. Questions et informations diverses.

## **Modification de l'ordre du jour :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Bail dérogatoire à intervenir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Entreprise Quentin DESMAISON ;
- Bail dérogatoire à intervenir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Entreprise La Savonnerie du Prieuré.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1. Secrétaire de séance :** Jacqueline LAROCHE.

**Voté à l'unanimité.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026**

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 à Saint-Gilles est approuvé **à l'unanimité**.

**3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Prissac au lieu-dit « La Charpagne »**

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Prissac au lieu-dit « La Charpagne » a été déposée le 18 décembre 2025.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

**Avis favorable à 26 voix pour et 2 abstentions.**

**4. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin**

Suite à la Conférence des Maires en date du 16 février dernier, il est décidé « pas favorable au vote ».

DDT : porte de sortie = pas approuvé le bureau d'études doit refaire

Si pas approuvé les 9 communes restent au règlement national

Ajourné la décision et la DDT s'engage ainsi que le bureau d'études à le retravailler dans les mois qui viennent  
PLUi en 2026

Pas de modification sur le PADD

Intervention d'une personne du bureau d'études :

- Ne pas s'attendre à une véritable transformation
- Il y a toujours possibilité de le modifier
- Il vaudrait mieux le voter et le modifier car en attendant si pas de PLUi pas de pouvoir d'aménagement
- Densité sur le SCoT respectée dans l'esprit (peut sortir à un logement prêt)
- Temps de notification à condition de rentrer dans le code de l'urbanisme environ 6 mois
- Bilan du SCoT cette année

Laurent LAROCHE :

- Prenons plus de temps et voir avec la DDT
- On n'a pas le droit à l'erreur
- Discussion avec l'Etat (DDT)
- Il serait bien de prévoir la signature pour la fin d'année

**Vote pour l'ajournement du point : 22 voix pour – 5 voix contre et 1 abstention**

Remerciement à l'intervenante du bureau d'études

## **5. Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets : principal et annexes**

## **6. Approbation des comptes administratifs 2025 des budgets : principal et annexes**

## **7. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes**

Ces trois points sont ajournés. Incident technique au niveau national sur l'application CDG-D.

Information du SGC de Le Blanc : l'application CDG-D indispensable pour les comptes de gestion est toujours indisponible.

Normalement l'application serait à nouveau disponible à compter du 23 février 2026.

## **8. Micro crèche « L'Ile Ô Libellules » : Approbation du règlement de fonctionnement**

Point ajourné aucun retour de la PMI sur la validation du règlement de fonctionnement.

## **9. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

**Voté à l'unanimité.**

Autorisation donnée au Président de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

## **10. Vote des soldes des subventions communautaires**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 3 mars 2025, il avait été voté l'attribution des subventions communautaires aux associations culturelles ainsi que les modalités de paiements de celles-ci.

La Commission « culture et patrimoine » a analysé les bilans des actions menées par les associations culturelles, et a proposé le versement des soldes comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Subventions attribuées</b>	<b>Acompte 50% versé le 14/05/2025</b>	<b>Solde au vu du bilan</b>
<b>Culture</b>			
Association American Berry Custom 36	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €
Musée de la minéralogie de Chaillac	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

**Voté à l'unanimité.**

## **11. Adhésion 2026 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I)**

Il est rappelé au Conseil Communautaire que depuis sa création le 27 juin 2019 à l'initiative du Conseil Départemental, l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I) travaille au quotidien à la mise en place d'actions avec pour objectifs d'attirer des touristes, des chefs d'entreprise, des actifs, des professionnels de santé et des habitants.

La Communauté de Communes adhère à celle-ci depuis 2019 et il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026 pour un montant de 360 €.

**Voté à l'unanimité.**

## **12. Adhésion 2026 à Initiative Brenne**

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes adhère à Initiative Brenne pour les communes de : Bélâbre, Chalais, Lignac, Mauvières, Prissac, Saint-Hilaire-Sur-Benaize et Tilly.

Il précise que cette adhésion permet à Initiative Brenne de poursuivre leur action et de favoriser le développement d'activités, de services et d'emplois dans les communes du Parc de la Brenne.

Le montant de l'adhésion se décompose comme suit :

- une part fixe en fonction du nombre d'habitants des communes de la CdC faisant partie du Parc naturel régional de la Brenne,
- une part variable égale à 1,5% du montant de la moyenne annuelle des Prêts d'Honneur décaissés par Initiative Brenne sur le territoire, au cours des cinq dernières années ; le montant total des Prêts d'Honneur Initiative Brenne, primes In Cube et BPI décaissés dans les cinq dernières années sur la Communauté de Communes, s'élève à 257 200 €.

Montant de l'adhésion (de 3 001 à 4 000 habitants) :	1 750,00 €
Cotisation variable (257 200 €/5) x 1,5% :	771,00 €
<b>Adhésion 2026 :</b>	<b>2 521,00 €</b>

**Voté à l'unanimité.**

Les 10 communes rejoindront le PNR de la Brenne en 2027.

**PS01 – Bail dérogatoire à intervenir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Entreprise Quentin DESMAISON**

Entreprise Question DESMAISON : activité charpente et couverture.

Le local objet du présent bail est loué à usage exclusif de stockage.

Montant du loyer proposé 125 € HT soit 150 € TTC.

La surface du bâtiment est de 211m<sup>2</sup> avec les terrains autour. Situé sur la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault.

Bail dérogatoire d'un an en attendant que la transaction de vente se fasse. En cours de négociation. Prévoir l'accès au bâtiment. Et la CDC garde la parcelle 0331.

**Voté à l'unanimité.**

**PS02 – Bail dérogatoire à intervenir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Entreprise La Savonnerie du Prieuré**

Entreprise en cours d'immatriculation « La Savonnerie du Prieuré – Messieurs Didier CHAPUT et Rémi THEVENOT : activité production de savon à base de lait d'ânesse.

La surface du bâtiment est de 184m<sup>2</sup> (cf plan ci-dessous). Situé sur la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault.

Montant du loyer : gratuité pendant toute la durée du bail. Bail dérogatoire de deux ans.

Cette gratuité constitue la contrepartie des travaux d'aménagement et d'investissement réalisés par les locataires à leurs frais exclusifs. Liste des travaux dans le bail.

Se protéger dans le bail. La cessation d'activité donne retour au propriétaire.

**Voté à 25 voix pour – 2 abstentions et un délégué communautaire ne prend pas part au vote.**

**13. Questions diverses**

▶ Maison de santé

Rendez-vous de signature à prendre chez le notaire

9 mars à 16h00 à Roussines : réunion pour le choix de l'architecte

► RPI Mouhet/La Châtre l'Anglin

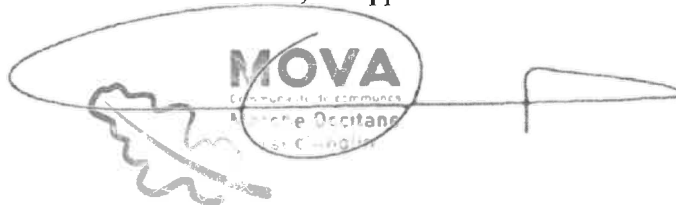
Pour information une création d'un point d'arrêt bus a été réalisé gratuitement.

Election municipale dans 3 semaines.

Remerciement du Président pour ces 3 années.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h13

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.